

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
**Affectation du résultat de
fonctionnement de
l'exercice 2023.**

N°49/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à AMY Renée), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à FROISSART Jany), BURAVAND Julien (pouvoir donné à MAFFEI Pascal).

Absents : FABRE Patrice, BRISENO Laetitia.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif de l'exercice 2023 concernant la Commune, approuvé le 9 avril 2024, fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 679 350,11 €.

Conformément à la nomenclature comptable M57, il propose à l'assemblée d'affecter cet excédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,
CONSIDERANT les règles comptables édictées par la nomenclature comptable M57,
APRES avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la Commune qui a été approuvé le 9 avril 2024,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent global de fonctionnement de 679 350,11 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2023 :	679 350,11 €
- AFFECTATION EN RESERVES - Compte 1068 :	35 000,00 €
- AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE - Compte 002 :	644 350,11 €

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :